

Département de l'Yonne
Canton d'Avallon
COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 089-200039758-20221219-DCC2022_152-DE



Le lundi 19 décembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

42 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (*parti à l'OJ n°12*), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

17 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Angelo ARENA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Geneviève DANGLARD a donné pouvoir à Brigitte CARNOY, Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Michel CHAUFFOURIER, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Alain GUITTET, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Paule BUFFY et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGE.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Philippe LENOIR, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

8 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Christian CREVAT, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Julien MILLOT, Maryse OLIVIERI et Nicolas ROBERT.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Agnès JOREAU, Olivier MAGUET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT et Didier SWIATKOWSKI.

3 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Brigitte CARNOY, Michel CHAUFFOURIER et Patrick GEORGE.

Date de la convocation	Mardi 13 décembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	42
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-152

Objet : Demande d'adhésion pour les 7 communes de l'ex-Communauté de Communes MORVAN-VAUBAN

Après les explications apportées en cours de séance, Monsieur Camille BOÉRIO propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour solliciter l'adhésion des 7 communes de l'ex-Communauté de Communes MORVAN-VAUBAN (BEAUVILLIERS, BUSSIÈRES, CHASTELLUX-SUR-CURE, QUARRÉ-LES-TOMBES, SAINT-BRANCHER, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS et SAINT-LÉGER-VAUBAN) au Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Fédération « EAUX PUISAYE FORTERRÉ » sise 115 avenue du Général de Gaulle 89130 TOUCY.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 089-200039758-20221219-DCC2022_152-DE



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, SOLLICITE l'adhésion des 7 communes de l'ex-Communauté de Communes MORVAN-VAUBAN (BEAUVILLIERS, BUSSIÈRES, CHASTELLUX-SUR-CURE, QUARRÉ-LES-TOMBES, SAINT-BRANCHER, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS et SAINT-LÉGER-VAUBAN) au Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Fédération « EAUX PUISAYE FORTERRE » sise 115 avenue du Général de Gaulle 89130 TOUCY.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 19 décembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

42 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (*parti à l'OJ n°12*), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

17 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Angelo ARENA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Geneviève DANGLARD a donné pouvoir à Brigitte CARNOY, Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Michel CHAUFFOURIER, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Alain GUITTET, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Paule BUFFY et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGE.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Philippe LENOIR, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

8 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Christian CREVAT, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Julien MILLOT, Maryse OLIVIERI et Nicolas ROBERT.

14 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Agnès JOREAU, Olivier MAGUET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT et Didier SWIATKOWSKI.

3 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote : Brigitte CARNOY, Michel CHAUFFOURIER et Patrick GEORGE.

Date de la convocation	Mardi 13 décembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	42
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-153

Objet : Projet de Territoire 2023-2032

Monsieur Hubert BARBIEUX rappelle que l'élaboration du Projet de Territoire 2023-2032 a fait l'objet de réunions publiques, de réunions du Groupe de travail « Projet de Territoire », de consultations écrites dont l'une à destination de tous les élus communautaires titulaires et suppléants et de contributions des Chefs de services de la collectivité. Il explique que ce Projet de Territoire devra être complété par un plan pluriannuel d'investissement d'une même durée (*réf. : feuille de route 2023-2032*), tout en précisant que les fiches actions seront élaborées au fur et à mesure que les projets seront décidés. Après la présentation faite en cours de séance, Monsieur Hubert BARBIEUX propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Groupe de travail « Projet de Territoire » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver le Projet de Territoire 2023-2032.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 089-200039758-20221219-DCC2022_153-DE



**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,
APPROUVE le Projet de Territoire 2023-2032 tel qu'il est présenté..**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 19 décembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

42 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (*parti à l'OJ n°12*), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

17 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Angelo ARENA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Geneviève DANGLARD a donné pouvoir à Brigitte CARNOY, Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Michel CHAUFFOURIER, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Alain GUITTET, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Paule BUFFY et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGE.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Philippe LENOIR, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

8 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Christian CREVAT, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Julien MILLOT, Maryse OLIVIERI et Nicolas ROBERT.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Agnès JOREAU, Olivier MAGUET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT et Didier SWIATKOWSKI.

3 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Brigitte CARNOY, Michel CHAUFFOURIER et Patrick GEORGE.

Date de la convocation	Mardi 13 décembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	42
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-154

Objet : Convention Cadre « Petites Villes de Demain »

Le Président explique que le gouvernement a souhaité que le programme « Petites Villes de Demain » donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques et respectueuses de l'environnement où il fait bon vivre. Il indique également que cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Après d'autres explications exposées en cours de séance, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour l'autoriser à signer la convention cadre « Petites Villes de Demain » avec l'État, la ville d'AVALLON et tous autres partenaires potentiels telle qu'elle est présentée.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 089-200039758-20221219-DCC2022_154-DE



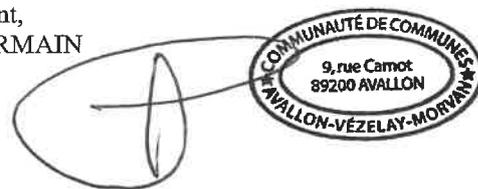
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer la convention cadre « Petites Villes de Demain » avec l'État, la ville d'AVALLON et tous autres partenaires potentiels telle qu'elle est présentée

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN





**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 19 décembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

42 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (*parti à l'OJ n°12*), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

17 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Angelo ARENA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Geneviève DANGLARD a donné pouvoir à Brigitte CARNOY, Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Michel CHAUFFOURIER, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Alain GUITTET, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Paule BUFFY et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGE.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Philippe LENOIR, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

8 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Christian CREVAT, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Julien MILLOT, Maryse OLIVIERI et Nicolas ROBERT.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Agnès JOREAU, Olivier MAGUET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT et Didier SWIATKOWSKI.

3 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Brigitte CARNOY, Michel CHAUFFOURIER et Patrick GEORGE.

Date de la convocation	Mardi 13 décembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	42
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-155

Objet : Animation et tarification de la plateforme e-commerce

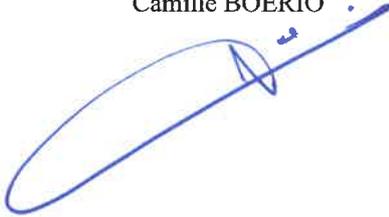
Monsieur Jean-Michel BEAUGER présente le bilan de la plateforme e-commerce depuis son lancement en novembre 2021 et explique que la Chambre économique de l'Avallonnais va prochainement se charger de l'animation. Après les explications apportées en cours de séance et afin d'assurer la pérennité du dispositif au service des artisans/commerçants, il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour décider de reconduire l'adhésion gratuite au titre de l'année 2023, à la condition expresse que ladite plateforme soit, à minima, la vitrine commerciale « style pages jaunes » de tous les professionnels du commerce et de l'artisanat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **PREND** acte du bilan de la plateforme e-commerce,
- **DÉCIDE** de reconduire l'adhésion gratuite au titre de l'année 2023, à la condition expresse que ladite plateforme soit, à minima, la vitrine commerciale « style pages jaunes » de tous les professionnels du commerce et de l'artisanat.

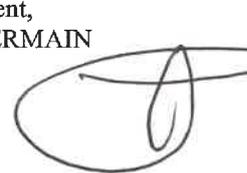
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN





Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 19 décembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

42 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (*parti à l'OJ n°12*), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDEs, Annick IENZER, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

17 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Angelo ARENA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Geneviève DANGLARD a donné pouvoir à Brigitte CARNOY, Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Michel CHAUFFOURIER, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Alain GUITTET, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Paule BUFFY et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGE.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Philippe LENOIR, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

8 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Christian CREVAT, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Julien MILLOT, Maryse OLIVIERI et Nicolas ROBERT.

14 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Agnès JOREAU, Olivier MAGUET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT et Didier SWIATKOWSKI.

3 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Brigitte CARNOY, Michel CHAUFFOURIER et Patrick GEORGE.

Date de la convocation	Mardi 13 décembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	42
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-156

Objet : Règlement de facturation et de tarification 2023 de la redevance incitative

Après la présentation faite en cours de séance, Monsieur Olivier BERTRAND propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « Déchets ménagers, Protection de l'environnement et Cadre de vie » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver le règlement de facturation et de tarification 2023 de la redevance incitative sans aucune modification des services par rapport à l'année 2022 mais qui prévoit une hausse des grilles tarifaires se situant entre 11 et 12% et principalement due à :

- L'évolution de la Taxe générale des activités polluantes (TGAP) sur l'année 2023 sur les déchets enfouis qui évolue de 40,00 à 51,00 euros HT la tonne, soit une augmentation de 27,50%,
- La révision annuelle des prix des marchés de collecte et de traitement, à hauteur d'environ 15%, incluant un surcoût lié à l'énergie et aux carburants,
- L'ouverture de la déchetterie de SAINT-BRANCHER au cours du 1^{er} semestre 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE le règlement de facturation et de tarification 2023 de la redevance incitative sans aucune modification des services par rapport à l'année 2022 mais qui prévoit une hausse des grilles tarifaires se situant entre 11 et 12% et principalement due à :

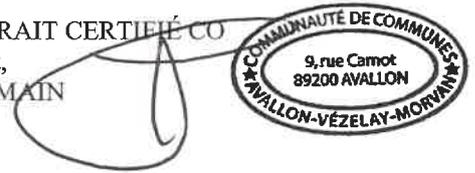
- **L'évolution de la Taxe générale des activités polluantes (TGAP) sur l'année 2023 sur les déchets enfouis qui évolue de 40,00 à 51,00 euros HT la tonne, soit une augmentation de 27,50%,**
- **La révision annuelle des prix des marchés de collecte et de traitement, à hauteur d'environ 15%, incluant un surcoût lié à l'énergie et aux carburants,**
- **L'ouverture de la déchetterie de SAINT-BRANCHER au cours du 1^{er} semestre 2023.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CO
Le Président,
Pascal GERMAIN





**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 19 décembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

42 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (*parti à l'OJ n°12*), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

17 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Angelo ARENA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Geneviève DANGLARD a donné pouvoir à Brigitte CARNOY, Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Michel CHAUFFOURIER, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Alain GUITTET, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Paule BUFFY et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGE.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Philippe LENOIR, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

8 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Christian CREVAT, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Julien MILLOT, Maryse OLIVIERI et Nicolas ROBERT.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Agnès JOREAU, Olivier MAGUET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT et Didier SWIATKOWSKI.

3 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Brigitte CARNOY, Michel CHAUFFOURIER et Patrick GEORGE.

Date de la convocation	Mardi 13 décembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	42
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-157

Objet : Tarification de la piscine intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2023

Après les explications données en cours de séance et notamment celle inhérente à la hausse des énergies, Monsieur Joël TISSIER propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver la grille tarifaire 2023 de la piscine intercommunale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (1 abstention : Jean-Claude LANDRIER), APPROUVE la grille tarifaire 2023 de la piscine intercommunale telle qu'elle est présentée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN





**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 19 décembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

42 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (*parti à l'OJ n°12*), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

17 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Angelo ARENA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Geneviève DANGLARD a donné pouvoir à Brigitte CARNOY, Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Michel CHAUFFOURIER, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Alain GUITTET, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Paule BUFFY et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGE.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Philippe LENOIR, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

8 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Christian CREVAT, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Julien MILLOT, Maryse OLIVIERI et Nicolas ROBERT.

14 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Agnès JOREAU, Olivier MAGUET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT et Didier SWIATKOWSKI.

3 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote : Brigitte CARNOY, Michel CHAUFFOURIER et Patrick GEORGE.

Date de la convocation	Mardi 13 décembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	42
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-158

Objet : Attributions de compensation définitives 2022

Dans le cadre du régime de la fiscalité professionnelle unique, Monsieur Camille BOÉRIO rappelle que le Conseil Communautaire, en date du 27 janvier 2022, a adopté les montants prévisionnels des attributions de compensation 2022 pour chacune des communes membres de l'intercommunalité. Compte tenu de l'absence de nouveaux transferts de charges provisoires au titre de l'année 2022 en raison du report de la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées prévue le 7 décembre 2022, il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Valider, conformément aux montants prévisionnels, les montants définitifs 2022 des attributions de compensation à reverser aux communes par l'intercommunalité, Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à communiquer à chacune des communes membres le montant définitif 2022 de l'attribution de compensation qui lui revient.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (57 voix pour, 1 abstention : François ROUX et 1 voix contre : Jean-Claude LANDRIER),

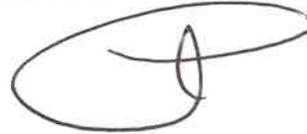
- **VALIDE**, conformément aux montants prévisionnels, les montants définitifs 2022 des attributions de compensation à reverser aux communes par l'intercommunalité (réf. : tableau annexé au procès-verbal),
- **AUTORISE** le Président à communiquer à chacune des communes membres le montant définitif 2022 de l'attribution de compensation qui lui revient.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN





Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 19 décembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

42 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (*parti à l'OJ n°12*), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

17 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Angelo ARENA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Geneviève DANGLARD a donné pouvoir à Brigitte CARNOY, Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Michel CHAUFFOURIER, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Alain GUITTET, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Paule BUFFY et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGE.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Philippe LENOIR, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

8 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Christian CREVAT, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Julien MILLOT, Maryse OLIVIERI et Nicolas ROBERT.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Agnès JOREAU, Olivier MAGUET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT et Didier SWIATKOWSKI.

3 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Brigitte CARNOY, Michel CHAUFFOURIER et Patrick GEORGE.

Date de la convocation	Mardi 13 décembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	42
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-159

Objet : Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2023 - budget principal

Monsieur Camille BOÉRIO indique que la ligne de trésorerie de 800 000,00 euros, souscrite par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, arrive à échéance le 4 janvier 2023. Il explique la nécessité que la ligne de trésorerie soit renouvelée pour un montant maximum de 800 000,00 euros selon l'état des besoins de trésorerie tout au long de l'année en fonction des dates d'encaissement inhérentes aux subventions accordées pour les travaux d'investissement et aux prestations de la Caisse d'allocations familiales de l'Yonne inhérentes aux structures d'accueil de la Petite Enfance et de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites (soldes 2022 et acomptes 2023). A ce titre, Monsieur Camille BOÉRIO explique qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires et propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire et après avoir présenté les offres reçues, de délibérer pour :

- Approuver le recours à une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000,00 euros, Et, le cas échéant,
- Retenir, conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel sise 4 rue Frédéric Guillaume RAIFFEISEN 67913 STRASBOURG Cedex 9 qui présente la meilleure offre commerciale selon les principales caractéristiques suivantes :

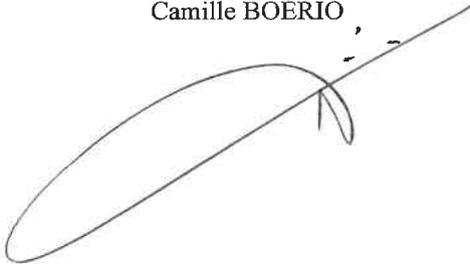
- Durée : 1 an,
 - Index : Euribor 3 mois (1,4218% en octobre 2022),
 - Marge : 0,60%,
 - Remboursement des intérêts : échéance trimestrielle,
 - Commission d'engagement : 0,10%,
 - Commission de non utilisation : néant,
- Autoriser le Président à signer le contrat avec l'établissement retenu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **APPROUVE** le recours à une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000,00 euros,
- **RETIENT**, conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel sise 4 rue Frédéric Guillaume RAIFFEISEN 67913 STRASBOURG Cedex 9 qui présente la meilleure offre commerciale selon les principales caractéristiques suivantes :
 - **Durée : 1 an,**
 - **Index : Euribor 3 mois (1,4218% en octobre 2022),**
 - **Marge : 0,60%,**
 - **Remboursement des intérêts : échéance trimestrielle,**
 - **Commission d'engagement : 0,10%,**
 - **Commission de non utilisation : néant,**
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec l'établissement retenu.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



"délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi
n° 82-623 du 22 juillet 1982".



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 19 décembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

42 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (*parti à l'OJ n°12*), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

17 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Angelo ARENA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Geneviève DANGLARD a donné pouvoir à Brigitte CARNOY, Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Michel CHAUFFOURIER, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Alain GUITTET, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Paule BUFFY et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGE.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Philippe LENOIR, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

8 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Christian CREVAT, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Julien MILLOT, Maryse OLIVIERI et Nicolas ROBERT.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Agnès JOREAU, Olivier MAGUET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT et Didier SWIATKOWSKI.

3 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Brigitte CARNOY, Michel CHAUFFOURIER et Patrick GEORGE.

Date de la convocation	Mardi 13 décembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	42
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-160

Objet : Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2023 - budget autonome du service « gestion des déchets ménagers et assimilés »

Monsieur Camille BOÉRIO indique que la ligne de trésorerie de 1 200 000,00 euros, souscrite par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, arrive à échéance le 4 janvier 2023. Il explique la nécessité que la ligne de trésorerie soit renouvelée pour un montant maximum de 1 200 000,00 euros selon l'état des besoins de trésorerie tout au long de l'année en fonction des dates d'encaissement inhérentes aux subventions accordées pour les travaux d'investissement et aux contributions de la redevance incitative (soldes 2022 et acomptes 2023). A ce titre, Monsieur Camille BOÉRIO explique qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires et propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire et après avoir présenté les offres reçues, de délibérer pour :

- Approuver le recours à une ligne de trésorerie d'un montant de 1 200 000,00 euros, Et, le cas échéant,
- Retenir, conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel sise 4 rue Frédéric Guillaume RAIFFEISEN 67913 STRASBOURG Cedex 9 qui présente la meilleure offre commerciale selon les principales caractéristiques suivantes :

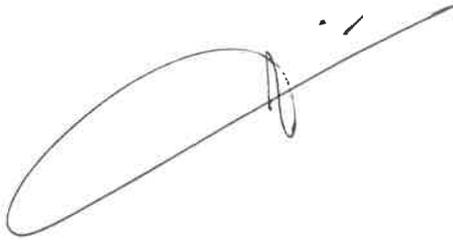
- Durée : 1 an,
 - Index : Euribor 3 mois (1,4218% en octobre 2022),
 - Marge : 0,60%,
 - Remboursement des intérêts : échéance trimestrielle,
 - Commission d'engagement : 0,10%,
 - Commission de non utilisation : néant,
- Autoriser le Président à signer le contrat avec l'établissement retenu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **APPROUVE** le recours à une ligne de trésorerie d'un montant de 1 200 000,00 euros,
- **RETIENT**, conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel sise 4 rue Frédéric Guillaume RAIFFEISEN 67913 STRASBOURG Cedex 9 qui présente la meilleure offre commerciale selon les principales caractéristiques suivantes :
 - **Durée : 1 an,**
 - **Index : Euribor 3 mois (1,4218% en octobre 2022),**
 - **Marge : 0,60%,**
 - **Remboursement des intérêts : échéance trimestrielle,**
 - **Commission d'engagement : 0,10%,**
 - **Commission de non utilisation : néant,**
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec l'établissement retenu.

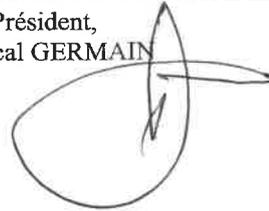
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi
n° 82-623 du 22 juillet 1982".



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 19 décembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

42 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (*parti à l'OJ n°12*), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDEs, Annick IENZER, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

17 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Angelo ARENA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Geneviève DANGLARD a donné pouvoir à Brigitte CARNOY, Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Michel CHAUFFOURIER, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Alain GUITTET, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Paule BUFFY et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGE.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Philippe LENOIR, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

8 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Christian CREVAT, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Julien MILLOT, Maryse OLIVIERI et Nicolas ROBERT.

14 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Agnès JOREAU, Olivier MAGUET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT et Didier SWIATKOWSKI.

3 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote : Brigitte CARNOY, Michel CHAUFFOURIER et Patrick GEORGE.

Date de la convocation	Mardi 13 décembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	42
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-161

Objet : Prêt classique - budget autonome du service « gestion des déchets ménagers et assimilés »

Monsieur Camille BOÉRIO explique qu'il est maintenant nécessaire d'avoir recours à un prêt classique qui était prévu pour financer les travaux de la création d'une déchetterie à SAINT-BRANCHER. A ce titre, il indique qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires jusqu'au 9 décembre 2022 inclus pour un prêt de 470 000,00 euros sur une durée de 20 ans maximum. Après avoir présenté les offres reçues, Monsieur Camille BOÉRIO propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Approuver le recours à un prêt classique de 470 000,00 euros sur une durée de 20 ans maximum pour financer les travaux de la création d'une déchetterie à SAINT-BRANCHER, Et, le cas échéant,
- Retenir, conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel sise 4 rue Frédéric Guillaume RAIFFEISEN 67913 STRASBOURG Cedex 9 qui présente la meilleure offre commerciale selon les principales caractéristiques suivantes :
 - Durée : 19 ans,
 - Taux fixe : 2,90%,
 - Échéance trimestrielle,



- Amortissement constant,
- Frais de dossier : 500,00 euros,
- Autoriser le Président à signer le contrat avec l'établissement bancaire retenu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **APPROUVE** le recours à un prêt classique de 470 000,00 euros sur une durée de 20 ans maximum pour financer les travaux de la création d'une déchetterie à SAINT-BRANCHER,
- **RETIENT**, conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel sise 4 rue Frédéric Guillaume RAIFFEISEN 67913 STRASBOURG Cedex 9 qui présente la meilleure offre commerciale selon les principales caractéristiques suivantes :
 - **Durée : 19 ans,**
 - **Taux fixe : 2,90%,**
 - **Échéance trimestrielle,**
 - **Amortissement constant,**
 - **Frais de dossier : 500,00 euros,**
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec l'établissement bancaire retenu.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN





**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 19 décembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

42 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (*parti à l'OJ n°12*), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

17 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Angelo ARENA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Geneviève DANGLARD a donné pouvoir à Brigitte CARNOY, Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Michel CHAUFFOURIER, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Alain GUITTET, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Paule BUFFY et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGE.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Philippe LENOIR, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

8 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Christian CREVAT, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Julien MILLOT, Maryse OLIVIERI et Nicolas ROBERT.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Agnès JOREAU, Olivier MAGUET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT et Didier SWIATKOWSKI.

3 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Brigitte CARNOY, Michel CHAUFFOURIER et Patrick GEORGE.

Date de la convocation	Mardi 13 décembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	42
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-162

Objet : Rémunération de deux agents

Le Président explique que deux agents sont recrutés en contrat d'accompagnement à l'emploi aidé par l'État. Le salaire net de ces agents étant inférieur au salaire net des contractuels de droit public recruté au 1^{er} échelon, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour accorder une prime mensuelle de 28,22 euros brut à ces deux agents à compter du 1^{er} janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 089-200039758-20221219-DCC2022_162A-DE



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCORDE une prime mensuelle de 28,22 euros brut à ces deux agents à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



89025

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN

Code INSEE

Budget général

DM 115 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE N ° 2022/5

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-64111-020 : Rémunération principale	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64118-020 : Autres indemnités	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453-020 : Cotisations aux caisses de retraite	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	36 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739211-020 : Attributions de compensation	0.00 €	124 974.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	124 974.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	88 974.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	88 974.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	124 974.00 €	124 974.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-458105-822 : COMMUNE ETAULES	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458105 : COMMUNE ETAULES	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-458134-822 : COMMUNE DE QUARRE LES TOMBES	0.00 €	20.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458134 : COMMUNE DE QUARRE LES TOMBES	0.00 €	20.00 €	0.00 €	0.00 €
D-458138-822 : COMMUNE SAINT LEGER VAUBAN	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458138 : COMMUNE SAINT LEGER VAUBAN	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
R-458205-822 : COMMUNE ETAULES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	150.00 €
TOTAL R 458205 : COMMUNE ETAULES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	150.00 €
R-458234-822 : COMMUNE DE QUARRE LES TOMBES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20.00 €
TOTAL R 458234 : COMMUNE DE QUARRE LES TOMBES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20.00 €
R-458238-822 : COMMUNE SAINT LEGER VAUBAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €
TOTAL R 458238 : COMMUNE SAINT LEGER VAUBAN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	470.00 €	0.00 €	470.00 €
Total Général		470.00 €		470.00 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID : 089-200039758-20221219-DCC2022_163A-BF



REPUBLIQUE FRANÇAISE

non défini - CDC AVALLON VEZELAY MORVAN (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20003975800012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVALLON

M. 14

Décision modificative 5 (3)
Voté par nature

BUDGET : Budget général (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	11

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Sans Objet

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	22
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	26
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	27
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	30
D2 - Arrêté et signatures	31



- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

AT

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	470,00	470,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		470,00	470,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		470,00	470,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

AZ

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	879 095,00	0,00	0,00	0,00	879 095,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 013 587,00	0,00	-36 000,00	-36 000,00	977 587,00
014	Atténuations de produits	4 003 676,77	0,00	124 974,00	124 974,00	4 128 650,77
65	Autres charges de gestion courante	1 822 871,06	0,00	0,00	0,00	1 822 871,06
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 719 229,83	0,00	88 974,00	88 974,00	7 808 203,83
66	Charges financières	58 926,00	0,00	0,00	0,00	58 926,00
67	Charges exceptionnelles	3 150,00	0,00	0,00	0,00	3 150,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	95 836,65		-88 974,00	-88 974,00	6 862,65
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 877 142,48	0,00	0,00	0,00	7 877 142,48
023	Virement à la section d'investissement (5)	266 875,84		0,00	0,00	266 875,84
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	300 399,00		0,00	0,00	300 399,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		567 274,84		0,00	0,00	567 274,84
TOTAL		8 444 417,32	0,00	0,00	0,00	8 444 417,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 444 417,32
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	377 011,00	0,00	0,00	0,00	377 011,00
73	Impôts et taxes	5 297 767,00	0,00	0,00	0,00	5 297 767,00
74	Dotations et participations	1 929 858,00	0,00	0,00	0,00	1 929 858,00
75	Autres produits de gestion courante	27 535,00	0,00	0,00	0,00	27 535,00
Total des recettes de gestion courante		7 633 171,00	0,00	0,00	0,00	7 633 171,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	330,00	0,00	0,00	0,00	330,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 633 501,00	0,00	0,00	0,00	7 633 501,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	43 714,00		0,00	0,00	43 714,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		43 714,00		0,00	0,00	43 714,00
TOTAL		7 677 215,00	0,00	0,00	0,00	7 677 215,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	767 202,32
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 444 417,32
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	523 560,84
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - Budget général - DM - 2022

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID : 089-200039758-20221219-DCC2022_163A-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

AS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	265 701,00	0,00	0,00	0,00	265 701,00
204	Subventions d'équipement versées	187 375,00	0,00	0,00	0,00	187 375,00
21	Immobilisations corporelles	86 334,00	0,00	0,00	0,00	86 334,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	539 410,00	0,00	0,00	0,00	539 410,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	260 113,00	0,00	0,00	0,00	260 113,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 050,00		0,00	0,00	10 050,00
	Total des dépenses financières	270 163,00	0,00	0,00	0,00	270 163,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	777 671,26	0,00	470,00	470,00	778 141,26
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 587 244,26	0,00	470,00	470,00	1 587 714,26
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	43 714,00		0,00	0,00	43 714,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 671,00		0,00	0,00	2 671,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	46 385,00		0,00	0,00	46 385,00
	TOTAL	1 633 629,26	0,00	470,00	470,00	1 634 099,26

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	411 632,67
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 045 731,93
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	46 979,00	0,00	0,00	0,00	46 979,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	51 479,00	0,00	0,00	0,00	51 479,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	33 175,00	0,00	0,00	0,00	33 175,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	660 435,87	0,00	0,00	0,00	660 435,87
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 180,00	0,00	0,00	0,00	3 180,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	696 790,87	0,00	0,00	0,00	696 790,87
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	727 046,22	0,00	470,00	470,00	727 516,22
	Total des recettes réelles d'investissement	1 475 316,09	0,00	470,00	470,00	1 475 786,09
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	266 875,84		0,00	0,00	266 875,84
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	300 399,00		0,00	0,00	300 399,00

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
 Reçu en préfecture le 21/12/2022
 Publié le **VOTE (3)**
 ID : 089-200039758-20221219-DCC2022_163A-BF

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	III	IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	2 671,00		0,00	0,00	2 671,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		569 945,84		0,00	0,00	569 945,84
TOTAL		2 045 261,93	0,00	470,00	470,00	2 045 731,93

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 045 731,93

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	523 560,84
--	-------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	-36 000,00		-36 000,00
014	Atténuations de produits	124 974,00		124 974,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	-88 974,00		-88 974,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	470,00	0,00	470,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		470,00	0,00	470,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	470,00
---	---------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	470,00	0,00	470,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	470,00	0,00	470,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	470,00
---	---------------



(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

AT

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	879 095,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	26 840,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	60 000,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	5 400,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	15 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	7 250,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 200,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	11 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	1 600,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	4 300,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	150,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	250,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	24 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	24 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	46 400,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	92 700,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 800,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 600,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	36 354,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	9 130,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	43 881,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	6 770,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 150,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	12 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	250,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 100,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	900,00	0,00	0,00
6237	Publications	14 142,00	0,00	0,00
6238	Divers	1 500,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	45 000,00	0,00	0,00
6248	Divers	25 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	5 400,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	3 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	7 600,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	8 800,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	42 300,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 822,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	6 565,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	183 872,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	40 454,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	24 045,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	15 070,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 013 587,00	-36 000,00	-36 000,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	80 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	26 750,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 745,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 380,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 665,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	310 271,00	-20 000,00	-20 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	5 824,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	400,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	89 226,00	-7 000,00	-7 000,00
64131	Rémunérations non tit.	192 965,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	500,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	24 623,00	0,00	0,00
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	100,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	15 515,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	112 930,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	110 715,00	-9 000,00	-9 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	9 750,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 050,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	4 028,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 650,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	1 500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	4 003 676,77	124 974,00	124 974,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	positions	Voie
7391178	Autres restitué* dégrèvt contrib. direct	710,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	3 643 355,00	124 974,00	124 974,00
739221	FNGIR	84 546,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	58 864,00	0,00	0,00
7398	Reverst., restitué* et prélèvt divers	216 201,77	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 822 871,06	0,00	0,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	826 177,06	0,00	0,00
6531	Indemnités	73 332,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	3 115,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	11 082,00	0,00	0,00
6535	Formation	3 000,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	125,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	140 811,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	495 111,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	220 050,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	49 068,00	0,00	0,00
65888	Autres	1 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 719 229,83	88 974,00	88 974,00
66	Charges financières (b)	58 926,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	58 100,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 174,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 150,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 150,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	95 836,65	-88 974,00	-88 974,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 877 142,48	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	266 875,84	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	300 399,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	285 732,00	0,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	14 667,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		567 274,84	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		567 274,84	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 444 417,32	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	21 500,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-22 674,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 174,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le
ID : 089-200039758-20221219-DCC2022_163A-BF



(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résu

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	1 000,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	1 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	377 011,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	34 652,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	30 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 250,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	40 000,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	50 500,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	204 822,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	14 787,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 297 767,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	2 645 170,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	1 148 610,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	256 527,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	320 755,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	40 469,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	141 529,00	0,00	0,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	45 106,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	200 000,00	0,00	0,00
7382	Fraction de TVA	499 601,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 929 858,00	0,00	0,00
74124	Dotations d'intercommunalité	268 265,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	739 530,00	0,00	0,00
744	FCTVA	16 256,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	83 790,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	27 185,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	29 528,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	101 486,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	14 080,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	603 406,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	46 332,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	27 535,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	22 100,00	0,00	0,00
7551	Excédent des BA administratifs	5 435,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		7 633 171,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	330,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	330,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		7 633 501,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	43 714,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	43 714,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		43 714,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 677 215,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	265 701,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	48 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	210 741,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	6 960,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	187 375,00	0,00	0,00
204133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	161 925,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	25 450,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	86 334,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	30 000,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	23 300,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	12 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	10 204,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 830,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		539 410,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	260 113,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	256 153,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 960,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 050,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		270 163,00	0,00	0,00
458101	COMMUNE ANNAY LA COTE (6)	496,00	0,00	0,00
458102	COMMUNE ANNEOT (6)	28 630,00	0,00	0,00
458103	COMMUNE ASNIERES SOUS BOIS (6)	21 780,00	0,00	0,00
458105	COMMUNE ETAULES (6)	83 730,00	150,00	150,00
458108	COMMUNE BEAUVILLIERS (6)	2 650,00	0,00	0,00
458110	COMMUNE BLANNAY (6)	671,00	0,00	0,00
4581101	REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE FRT (6)	56 324,00	0,00	0,00
458111	COMMUNE DE PONTAUBERT (6)	26 380,00	0,00	0,00
458112	COMMUNE BUSSIERES (6)	15 400,00	0,00	0,00
458113	COMMUNE SERMIZELLES (6)	570,00	0,00	0,00
458114	COMMUNE THAROT (6)	5 000,00	0,00	0,00
458116	COMMUNE VAULT DE LUGNY (6)	415,00	0,00	0,00
458117	COMMUNE CHAMOIX (6)	2 860,00	0,00	0,00
458118	COMMUNE CHASTELLUX SUR CURE (6)	29 500,00	0,00	0,00
458120	COMMUNE CUSSY LES FORGES (6)	10 000,00	0,00	0,00
458122	COMMUNE DOMECY SUR CURE (6)	1 775,00	0,00	0,00
458124	COMMUNE FONTENAY PRES VEZELAY (6)	37 580,00	0,00	0,00
458125	COMMUNE GIROLLES (6)	4 200,00	0,00	0,00
458126	COMMUNE GIVRY (6)	469,26	0,00	0,00
458127	COMMUNE ISLAND (6)	7 315,00	0,00	0,00
458129	COMMUNE LUCY LE BOIS (6)	1 200,00	0,00	0,00
458130	COMMUNE MENADES (6)	500,00	0,00	0,00
458131	COMMUNE MONTILLOT (6)	20 600,00	0,00	0,00
458134	COMMUNE DE QUARRE LES TOMBES (6)	58 800,00	20,00	20,00
458136	COMMUNE SAINT BRANCHER (6)	35 400,00	0,00	0,00
458137	COMMUNE SAINT GERMAIN DES CHAMPS (6)	78 263,00	0,00	0,00
458138	COMMUNE SAINT LEGER VAUBAN (6)	91 490,00	300,00	300,00
458139	COMMUNE SAINT MORE (6)	32 332,00	0,00	0,00
458140	COMMUNE SAINT PERE (6)	1 141,00	0,00	0,00
458143	COMMUNE THAROISEAU (6)	816,00	0,00	0,00
458144	COMMUNE VEZELAY (6)	42 371,00	0,00	0,00
458145	COMMUNE VOUTENAY SUR CURE (6)	243,00	0,00	0,00
458146	COMMUNE ARCY SUR CURE (6)	62 720,00	0,00	0,00



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions	Vote (4)
458149	COMMUNE FOISSY LES VEZELAY (6)	16 050,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		777 671,26	470,00	470,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 587 244,26	470,00	470,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	43 714,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	43 714,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	21 804,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	3 215,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	1 929,00	0,00	0,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupements	8 612,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 647,00	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	107,00	0,00	0,00
13938	Sub. transf cpte résult. Autres fonds	6 400,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	2 671,00	0,00	0,00
458110	COMMUNE BLANNAY	471,00	0,00	0,00
458140	COMMUNE SAINT PERE	1 141,00	0,00	0,00
458143	COMMUNE THAROISEAU	816,00	0,00	0,00
458145	COMMUNE VOUTENAY SUR CURE	243,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		46 385,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 633 629,26	470,00	470,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	470,00
---	---------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	46 979,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	12 203,00	0,00	0,00
1332	Amendes de police transférables	30 000,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	4 776,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	4 500,00	0,00	0,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	4 500,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		51 479,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	693 610,87	0,00	0,00
10222	FCTVA	33 175,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	660 435,87	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 180,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		696 790,87	0,00	0,00
458201	COMMUNE ANNAY LA COTE (5)	496,00	0,00	0,00
458202	COMMUNE ANNEOT (5)	28 630,00	0,00	0,00
458203	COMMUNE ASNIERES SOUS BOIS (5)	21 780,00	0,00	0,00
458205	COMMUNE ETAULES (5)	83 730,00	150,00	150,00
458208	COMMUNE BEAUVILLIERS (5)	2 650,00	0,00	0,00
458210	COMMUNE BLANNAY (5)	671,00	0,00	0,00
458211	COMMUNE DE PONTAUBERT (5)	26 380,00	0,00	0,00
458212	COMMUNE BUSSIERES (5)	15 400,00	0,00	0,00
458213	COMMUNE SERMIZELLES (5)	570,00	0,00	0,00
458214	COMMUNE THAROT (5)	5 000,00	0,00	0,00
458216	COMMUNE VAULT DE LUGNY (5)	415,00	0,00	0,00
458217	COMMUNE CHAMOUX (5)	2 860,00	0,00	0,00
458218	COMMUNE CHASTELLUX SUR CURE (5)	29 500,00	0,00	0,00
458220	COMMUNE CUSSY LES FORGES (5)	10 000,00	0,00	0,00
458222	COMMUNE DOMECEY SUR CURE (5)	1 775,00	0,00	0,00
458224	COMMUNE FONTENAY PRES VEZELAY (5)	37 580,00	0,00	0,00
458225	COMMUNE GIROLLES (5)	4 200,00	0,00	0,00
458226	COMMUNE GIVRY (5)	1 307,23	0,00	0,00
458227	COMMUNE ISLAND (5)	8 565,92	0,00	0,00
458229	COMMUNE LUCY LE BOIS (5)	1 200,00	0,00	0,00
458230	COMMUNE MENADES (5)	500,00	0,00	0,00
458231	COMMUNE MONTILLOT (5)	20 600,00	0,00	0,00
458234	COMMUNE DE QUARRE LES TOMBES (5)	58 800,00	20,00	20,00
458236	COMMUNE SAINT BRANCHER (5)	35 400,00	0,00	0,00
458237	COMMUNE SAINT GERMAIN DES CHAMPS (5)	78 263,00	0,00	0,00
458238	COMMUNE SAINT LEGER VAUBAN (5)	91 914,67	300,00	300,00
458239	COMMUNE SAINT MORE (5)	35 517,40	0,00	0,00
458240	COMMUNE SAINT PERE (5)	1 141,00	0,00	0,00
458243	COMMUNE THAROISEAU (5)	816,00	0,00	0,00
458244	COMMUNE VEZELAY (5)	42 371,00	0,00	0,00
458245	COMMUNE VOUTENAY SUR CURE (5)	243,00	0,00	0,00
458246	COMMUNE ARCY SUR CURE (5)	62 720,00	0,00	0,00
458249	COMMUNE FOISSY LES VEZELAY (5)	16 050,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		727 046,22	470,00	470,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 475 316,09	470,00	470,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	266 875,84	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	300 399,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Publié le	Propositions	Vote (3)
			ID : 089-200039758-20221219-DCC2022_163A-BF		
2802	Frais liés à la réalisation des document	43 198,00		0,00	0,00
28031	Frais d'études	26 399,00		0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	7 800,00		0,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	52 957,00		0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	1 625,00		0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	44 038,00		0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	31 602,00		0,00	0,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	7 194,00		0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	5 000,00		0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	21 952,00		0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	338,00		0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	48,00		0,00	0,00
28152	Installations de voirie	76,00		0,00	0,00
281538	Autres réseaux	1 602,00		0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	8 795,00		0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	8 067,00		0,00	0,00
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	198,00		0,00	0,00
28182	Matériel de transport	4 630,00		0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	12 382,00		0,00	0,00
28184	Mobilier	1 120,00		0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	6 711,00		0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	14 667,00		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		567 274,84		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	2 671,00		0,00	0,00
458210	COMMUNE BLANNAY	471,00		0,00	0,00
458240	COMMUNE SAINT PERE	1 141,00		0,00	0,00
458243	COMMUNE THAROISEAU	816,00		0,00	0,00
458245	COMMUNE VOUTENAY SUR CURE	243,00		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		569 945,84		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 045 261,93		470,00	470,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	470,00
---	---------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					902 996,00	534 996,00										2 774,08	7 632,64	
CDC AVALLON VEZELAY MORVAN	2020	C	9 LOGEMENTS VEZELAY	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15 000,00	15 000,00	37,08	A	F	0,440		F	0,440	-1		0,00	0,00	
CDC AVALLON VEZELAY MORVAN	2020	C	9 LOGEMENTS VEZELAY	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 500,00	7 500,00	37,08	A	F	1,100		F	1,100	-		0,00	0,00	
CDC AVALLON VEZELAY MORVAN	2021	X Echéance constante	EMPRUNT GARANTI MON LOGIS RUE DE PARIS 387000	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	77 400,00	77 400,00	38,58	A	F	0,300		F	0,300	-		232,20	2 353,54	
CDC AVALLON VEZELAY MORVAN	2021	X Echéance constante	EMPRUNT GARANTI MON LOGIS RUE DE PARIS 387000	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19 800,00	19 800,00	48,50	A	F	0,300		F	0,300	-		59,40	367,79	
CDC AVALLON VEZELAY MORVAN	2021	X Echéance constante	EMPRUNT GARANTI MON LOGIS RUE DE PARIS 612000	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	122 400,00	122 400,00	38,58	A	F	1,100		F	1,100	-		1 346,40	332,20	
CDC AVALLON VEZELAY MORVAN	2021	X Echéance constante	EMPRUNT GARANTI MON LOGIS RUE DE PARIS 151000	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30 200,00	30 200,00	48,58	A	F	1,100		F	1,100	-		332,20	0,00	
CDC AVALLON VEZELAY MORVAN	2021	C	EMPRUNT GARANTI MON LOGIS RUE DE PARIS 120000	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	24 000,00	24 000,00	39,08	A	F	1,540		F	1,540	-		0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 089-200039758-20221219-DCC2022_163A-BF

Berger
Levrault

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil						Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CDC AVALLON VEZELAY MORVAN	2021	C	EMPRUNT GARANTI MON LOGIS RUE DE PARIS 153000	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30 600,00	38,58	A	F		1,540			F		1,540	471,24	797,99
CDC AVALLON VEZELAY MORVAN	2021	X Echéance constante	EMPRUNT GARANTI MON LOGIS RUE DE PARIS 108000	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21 600,00	48,58	A	F		1,540			F		1,540	332,64	289,98
CDC AVALLON VEZELAY MORVAN	2022	X Echéance constante	CONSTRUCTION DE 49 LOGEMENTS RUE DE LA REPUBLIQUE	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	100 296,00	39,08	A	V		1,510			V		0,000	0,00	0,00
CDC AVALLON VEZELAY MORVAN	2022	X Echéance constante	CONSTRUCTION 9 OGEMENTS BOCHARDS VEZELAY	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	71 800,00	39,08	A	F		0,800			F		0,000	0,00	0,00
CDC AVALLON VEZELAY MORVAN	2022	X Echéance constante	CONSTRUCTION 9 OGEMENTS BOCHARDS VEZELAY	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14 400,00	39,08	A	V		2,010			V		0,000	0,00	0,00
CDC AVALLON VEZELAY MORVAN	2022	X Echéance constante	CONSTRUCTION DE 49 LOGEMENTS RUE DE LA REPUBLIQUE	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	33 200,00	49,33	A	F		0,800			F		0,000	0,00	0,00
CDC AVALLON VEZELAY MORVAN	2022	X Echéance constante	CONSTRUCTION DE 49 LOGEMENTS RUE DE LA REPUBLIQUE	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	303 200,00	39,33	A	F		0,800			F		0,000	0,00	0,00
CDC AVALLON VEZELAY MORVAN	2022	X Echéance constante	CONSTRUCTION DE 49 LOGEMENTS RUE DE LA REPUBLIQUE	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31 600,00	49,33	A	F		1,600			F		0,000	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 089-200039758-20221219-DCC2022_163A-BF





Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					1 031 921,00	1 009 187,59										5 653,17	11 846,46	
HLM MON LOGIS	2020	C	REHABILITATION 11 LOGEMENTS RUE DE PARIS AVALLON	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	8 000,00	8 000,00	36,58	A	F	0,380			0,380	F		0,00	0,00	
HLM MON LOGIS	2020	C	REHABILITATION 11 LOGEMENTS RUE DE PARIS AVALLON	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 000,00	3 000,00	36,58	A	F	0,380			0,380	F		0,00	0,00	
HLM MON LOGIS	2022	X Echéance constante	CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS BOCHARDS VEZELAY	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	39 000,00	39 000,00	49,08	A	F	1,100			1,100	F		0,00	0,00	
HLM MON LOGIS	2022	X Durée ajustable	CONSTRUCTION 49 LOGEMENTS REPUBLIQUE AVALLON	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	211 904,00	211 904,00	39,08	A	V	1,510			1,510	V		0,00	0,00	
HLM MON LOGIS	2022	X Echéance constante	CONSTRUCTION 49 LOGEMENT REPUBLIQUE AVALLON	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	36 000,00	36 000,00	49,08	A	V	1,510			1,510	V		0,00	0,00	
HLM MON LOGIS	2022	X Echéance constante	CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS BOCHARDS VEZELAY	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 000,00	50 000,00	49,08	A	V	0,300			0,300	V		0,00	0,00	
HLM MON LOGIS	2022	X Echéance constante	CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS BOCHARDS VEZELAY	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22 000,00	22 000,00	49,08	A	V	1,510			1,510	V		0,00	0,00	
HLM MON LOGIS	2022	X Echéance constante	CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS BOCHARDS VEZELAY	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	89 500,00	89 500,00	39,08	A	V	1,100			1,100	V		0,00	0,00	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	X Echéance constante	CONSTRUCTION 12 LOGEMENT OPERATION VILLAGE BLEU PLAI	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	40 068,00	38 221,46	36,83	A	R	0,300		R		A-6		114,86	951,09	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	X Echéance constante	CONSTRUCTION 12 LOGEMENT OPERATION VILLAGE BLEU PLAI FONCIER	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11 500,00	11 085,13	46,83	A	R	0,300		R		A-6		33,26	215,06	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	X Echéance constante	CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS OPERATION VILLAGE BLEU PLUS	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	520 949,00	500 477,00	36,83	A	V	1,100		V		A-1		5 505,25	10 680,31	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					386 200,00	140 733,59										1 548,07	2 241,45	
CCAVM	2022	X Echéance constante	CONSTRUCTION DE 49 LOGEMENTS RUE DE LA REPUBLIQUE	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	241 200,00	0,00	39,33	A	F	1,600		F		A-1		0,00	0,00	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	X Echéance constante	CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS VILLAGE BLEU PLUS FONCIER	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	145 000,00	140 733,59	46,83	A	V	1,100		V		A-1		1 548,07	2 241,45	
TOTAL GENERAL					2 321 117,00	1 684 917,18										9 975,32	21 715,55	

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 089-200039758-20221219-DCC2022_163A-BF



(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	3 389 312,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	3 389 312,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	7 633 501,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	44,40

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	0,00	8,00	5,90	2,00	7,90
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 1° ci	C	3,00	0,00	3,00	2,90	0,00	2,90
Adjoint administratif ppal 2° ci	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal 1° ci.	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	1,94	8,94	3,00	3,94	6,94
Adjoint technique	C	2,00	0,57	2,57	1,00	0,57	1,57
Adjoint technique ppal 1° ci	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	1,37	2,37	0,00	2,37	2,37
Technicien ppal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		15,00	1,94	16,94	8,90	5,94	14,84

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 089-200039758-20221219-DCC2022_163A-BF



(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - Budget général - DM - 2022

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID : 089-200039758-20221219-DCC2022_163A-BF

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique	C	TECH	371	0,00	A	CDD
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	A	CDD
Rédacteur	B	ADM	500	0,00	A	CDD
Rédacteur principal 1° cl.	B	ADM	573	0,00	A	CDD
Technicien	B	TECH	478	0,00	A	CDD
Technicien	B	TECH	478	0,00	A	CDD
Technicien	B	TECH		0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique.

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Meff du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-0° : article 3, 1er alinéa ; accroissement temporaire d'activité.

3-1° : article 3, 2ème alinéa ; accroissement saisonnier d'activité.

3-2° : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-3-1° : absence temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence du cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants.

3-3-3° : emplois de temps partiel des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris en compte au titre de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

IV

D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	23 172 000,00	3,83	2,51	10,09	581 617,00	14,41
TFPNB	1 804 000,00	3,42	5,02	0,00	90 561,00	3,50
CFE	7 186 000,00	2,40	24,67	0,00	1 772 867,00	2,41
TOTAL	32 162 000,00	3,56			2 445 045,00	5,07

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Le Président (1),
 A , le 01/01/2000
 Le Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le 19/12/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par Le Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID : 089-200039758-20221219-DCC2022_163A-BF



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 19 décembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

42 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (*parti à l'OJ n°12*), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

17 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Angelo ARENA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Geneviève DANGLARD a donné pouvoir à Brigitte CARNOY, Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Michel CHAUFFOURIER, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Alain GUITTET, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Paule BUFFY et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGE.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Philippe LENOIR, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

8 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Christian CREVAT, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Julien MILLOT, Maryse OLIVIERI et Nicolas ROBERT.

14 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Agnès JOREAU, Olivier MAGUET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT et Didier SWIATKOWSKI.

3 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote : Brigitte CARNOY, Michel CHAUFFOURIER et Patrick GEORGE.

Date de la convocation	Mardi 13 décembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	42
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-164

Objet : Chargé de coopération de la Convention Territoriale Globale

Pour faire suite à la signature de la Convention Territoriale Globale et aux explications données en cours de séance, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour autoriser le PETR du Pays Avallonnais à recruter un Chargé de coopération en charge de l'animation de ladite convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main à main levée à l'unanimité, AUTORISE le PETR du Pays Avallonnais à recruter un Chargé de coopération en charge de l'animation de la Convention Territoriale Globale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 19 décembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

42 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (*parti à l'OJ n°12*), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

17 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Angelo ARENA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Geneviève DANGLARD a donné pouvoir à Brigitte CARNOY, Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Michel CHAUFFOURIER, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Alain GUITTET, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Paule BUFFY et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGE.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Philippe LENOIR, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

8 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Christian CREVAT, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Julien MILLOT, Maryse OLIVIERI et Nicolas ROBERT.

14 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Agnès JOREAU, Olivier MAGUET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT et Didier SWIATKOWSKI.

3 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote : Brigitte CARNOY, Michel CHAUFFOURIER et Patrick GEORGE.

Date de la convocation	Mardi 13 décembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	42
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-165

Objet : Création d'un poste permanent et modification de postes à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites

Après les explications données en cours de séance, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Créer un poste permanent d'Adjoint d'animation à 14,5 heures/semaine à compter du 1^{er} février 2023,
 - Et, le cas échéant,
 - Décider le recrutement d'un Adjoint d'animation sur un poste permanent à 14,5 heures/semaine à compter du 1^{er} février 2023,
 - L'autoriser à signer le contrat et/ou tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.
- Augmenter le temps de travail de 21,5 heures à 22,5 heures/semaine d'un poste d'Adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Augmenter le temps de travail de 9,5 heures à 10,25 heures/semaine d'un poste d'Adjoint technique à compter du 1^{er} février 2023,

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à signer tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote main levée à l'unanimité,

- **CRÉE un poste permanent d'Adjoint d'animation à 14,5 heures/semaine à compter du 1^{er} février 2023,**
 - **DÉCIDE le recrutement d'un Adjoint d'animation sur un poste permanent à 14,5 heures à compter du 1^{er} février 2023,**
 - **AUTORISE le Président à signer le contrat et/ou tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.**
- **AUGMENTE le temps de travail d'un poste d'Adjoint technique de 21,5 heures à 22,5 heures/semaine à compter du 1^{er} janvier 2023,**
- **AUGMENTE le temps de travail d'un poste d'Adjoint technique de 9,5 heures à 10,25 heures/semaine à compter du 1^{er} février 2023,**
 - **AUTORISE le Président à signer tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.**

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8-5 du code général de la fonction publique.

Le contrat, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelables dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire d'adjoint d'animation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,

Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 19 décembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

42 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (*parti à l'OJ n°12*), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

17 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Angelo ARENA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Geneviève DANGLARD a donné pouvoir à Brigitte CARNOY, Aurélie FARCY a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Chantal GUIGNEPIED a donné pouvoir à Michel CHAUFFOURIER, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Alain GUITTET, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Philippe VEYSSIÈRE a donné pouvoir à Paule BUFFY et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGE.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Philippe LENOIR, Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST.

8 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Christian CREVAT, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Julien MILLOT, Maryse OLIVIERI et Nicolas ROBERT.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Agnès JOREAU, Olivier MAGUET, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT et Didier SWIATKOWSKI.

3 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Brigitte CARNOY, Michel CHAUFFOURIER et Patrick GEORGE.

Date de la convocation	Mardi 13 décembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	42
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-151

Objet : Modification des statuts

Après les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver la modification nécessaire des statuts de la Fédération « EAUX PUISAYE FORTERRE » sise 115 avenue du Général de Gaulle 89130 TOUCY tels qu'ils sont présentés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE la modification nécessaire des statuts de la Fédération « EAUX PUISAYE FORTERRE » sise 115 avenue du Général de Gaulle 89130 TOUCY tels qu'ils sont présentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Et les membres présents ont signé le registre

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CO
Le Président,
Pascal GERMAIN



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 089-200039758-20221219-DCC2022_262-DE